

LIVRE NUMÉRIQUE: QUAND LES AUTEURS S'EN MÊLENT

LE 18 MARS 2011 CLAIRE BERTHELEMY

Derrière le pseudo meurtre du livre papier par le numérique, le débat de fond est aussi économique. Loin de ne pas comprendre les enjeux des publications numériques, les écrivains veulent négocier leurs droits d'auteurs.



En octobre 2007, le **Kindle d'Amazon** sort. Deux ans plus tard, il est commercialisé dans plus de cent pays. Depuis **d'autres tablettes sont nées** et la révolution numérique en littérature est en cours, opposant numérique et papier.

Premiers concernés, les éditeurs, qui se sentent menacés. Mais un tout autre bras de fer s'est peu à peu engagé: celui entre des écrivains lésés et des éditeurs qui profitent d'un pourcentage de rémunération qui reste le même quelque soit le format, alors que les coûts de production sont plus faibles quand il s'agit de numérique.

Il ne s'agit pas d'une guerre de principe. Plutôt d'une vision d'un avenir encore incertain: les quelques 3% de vente de livres numériques représentent pour le moment une petite partie du marché. Reste que les auteurs se demandent, tout comme les éditeurs, de quoi demain sera fait. L'économie du livre va sans nul doute devoir s'adapter à la consommation et aux technologies émergentes. Si le volume du livre papier diminue et que celui du livre numérique augmente, les auteurs, qui signent la plupart du temps leurs contrats à vie, ont tout intérêt à s'occuper dès maintenant de leur rémunération et de leurs droits d'auteur.

Les 10% du prix de vente hors taxe que perçoivent en moyenne les auteurs français sur les versions papiers sont certes justifiables par les éditeurs, mais le même pourcentage semble très faible sur le numérique. En effet, la rémunération de l'auteur basée sur le livre papier se justifie par les coûts d'impression, de stockage et de manutention, inhérents à la publication d'un roman papier. Et l'éditeur touche en moyenne 20% en fin de chaîne. Or, le livre numérique n'a pas de coûts de stockage ni d'impression. Pour le numérique, les seuls coûts sont **le DRM ajouté pour éviter le piratage** et l'hébergement des livres sur des librairies virtuelles. Il reste donc un peu moins de **90% du prix du livre** pour l'éditeur.

Eric Pessan, romancier, auteur de pièces de théâtre et collaborateur de **remue.net**, explique que la réponse de Gallimard et Flammarion à Google Books et Amazon sur le site **Feedbooks** ne peut pas tenir: les éditeurs français vendent en effet les œuvres au même tarif quelque soit le format. Pour lui:



Les 10% en moyenne pour les parutions papiers appliqués aux

ventes numériques sont totalement ridicules : le travail d'édition est déjà fait, il suffit juste de reprendre le fichier, de le verrouiller et de le mettre en ligne. La rémunération faible de l'auteur ne se justifie plus.



Pour le moment, ce prix unique laisse la possibilité aux librairies "physiques" de rester en vie: les acheteurs ne sont de fait pas incités à préférer le format numérique. Alors pour se protéger des éventuels abus des éditeurs, la plupart des auteurs se défendent en solitaire et ajoutent des nuances à leur contrat.

Faire valoir ses droits: navigation en solitaire

La plupart sont amenés à négocier la clause numérique de leur contrat. Au cas par cas. L'an dernier, au cours du Salon du Livre de Paris, les auteurs de BD ont créé **un syndicat** et ainsi tenté d'anticiper les effets du numérique sur leur métier: ils demandaient une revalorisation de leurs droits d'auteurs et ont obtenu un peu plus de 30%.

Pour un premier roman, la marge de manœuvre est souvent très faible. Malgré tout **Natacha Boussaa**, primo-romancière de la rentrée 2010 avec *Il vous faudra nous tuer*, a eu la quasi audace de signer son contrat sur 5 ans et de demander une augmentation de son pourcentage de droits d'auteur à la vente numérique.

Pour la jeune **Alma Brami** (trois romans à son actif dont *Ils l'ont laissée là*), le rapport avec l'éditeur est primordial.



je lui fais confiance et il a un respect du livre qui me correspond beaucoup, de fait je n'irai pas voir s'ils pratiquent les mêmes pourcentages de rémunération à la vente que pour les tirages papiers.



Certains auteurs ne s'attardent pas forcément sur leurs droits numériques, trop contents de signer chez un éditeur. En particulier lorsqu'ils sont publiés pour la première fois. Mais selon les maisons d'édition, les contrats divergent. "Chez *Héloïse d'Ormesson* par exemple, il n'y a pas d'avenant au numérique et avec *Gilles* [Cohen Sola] ou *Héloïse* [d'Ormesson], les contrats fonctionnent sur le principe de "une bonne affaire est une affaire qui sert les deux parties" explique l'écrivain **Harold Cobert**.

Personne ne semble être sur la même longueur d'onde. C'est pourquoi **Stéphanie Hochet**, auteure de sept romans dont *La distribution des lumières*, exprime la nécessité pour les auteurs de se grouper en collectif pour obtenir une revalorisation de leurs droits : "C'est une question qui nous préoccupe, nous en parlons avec d'autres auteurs et des membres de la *Société des Gens de Lettres*".



Récemment s'est formé le Collectif du 4 février. Fédéré par les auteurs d'une tribune dans **Le Monde du 2 décembre 2010**, il dénonce les abus des éditeurs en terme de pourcentage consenti aux auteurs lors de la vente numérique. Aux États-Unis, le pourcentage de vente est également sujet à débat : **Random House a vu les héritiers de William Styron quitter la maison pour un éditeur web qui leur proposait 50%** sur les ventes numériques.

À ceux qui voient le livre numérique comme une concurrence au livre papier, Eric Pessan répond que le vrai débat se pose d'un point de vue économique. Pour autant, même si aucun des auteurs interrogés ne possède d'ipad ou autre liseuse, pas un seul d'entre eux n'écrit encore à la main ni ne considère le livre papier et le livre numérique comme antinomiques. Au contraire certains pensent que les deux formes peuvent coexister pacifiquement.

Attachés aux livres, numériques ou pas

Harold Cobert explique:



le livre papier, ce sera peut-être le vinyle de la littérature. Les deux vont effectivement se compléter. Le livre papier étant très sacralisé, ça va juste étendre la sphère du livre. Des non-lecteurs deviendront peut-être des lecteurs numériques, qui sait ?



Pas de mort du livre programmée, non seulement ils se complètent mais en plus leurs utilisations sont totalement différentes : *"D'une part les deux existences sont compatibles mais surtout c'est une bonne chose qu'ils existent en même temps. On ne les utilise pas de la même façon !"* rassure Stéphanie Hochet.

Façons différentes de l'utiliser ou extension du lectorat, il n'existe pas d'opposition réelle entre papier et numérique. Le livre selon Eric Pessan aurait simplement une troisième vie *"entre la version brochée, celle en poche et celle numérique, si le livre est bien référencé, les possibilités de le trouver s'élargissent. Et même en tant qu'auteur, le livre numérique m'amène sur des territoires où je ne serais pas allé avec le romanque papier"*.

Les territoires en question pourraient très bien concerner **la BD augmentée, une expérience de lecture partagée depuis un lecteur e-books** ou encore l'émergence de fictions à partir des réseaux sociaux.

> Vous pouvez retrouver tous les articles de la Une : **De la datalittérature dans le 9-3, Le papier contre le numérique et Ce qu'Internet a changé dans le travail (et la vie) des écrivains**

B.D.Z.MAG

le 18 mars 2011 - 16:07 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Nouveau webzine sur la bd numérique à découvrir
<http://issuu.com/b.d.z.mag>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

OLMES

le 19 mars 2011 - 15:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Affirmer qu'il "reste donc un peu moins de 90 % du prix du livre pour l'éditeur" est hautement mensonger et totalement irresponsable. Ne serait ce que parce que tous les livres numérique ne sont pas taxé à la même hauteur en terme de TVA (et sur certains la hausse compense les frais de fabrication), et surtout il y a des frais de distribution qui sont pour certaines plateformes égales à ceux du livre papier. On oublie un peu facilement que le revendeur et la diffusion distribution prennent également un pourcentage.

Même dans le cadre d'une vente en direct par l'éditeur ce pourcentage est erroné. Dommage de lancer publiquement ce type d'informations

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

EM

le 20 avril 2011 - 16:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Lecteur régulier d'Owni, je suis très surpris par la médiocrité de ce papier qui n'est pas digne d'un site qui traite de la question du numérique dans sa complexité.

Un commentaire de toutes les contre-vérités qui figurent dans cet article prendrait beaucoup de temps, aussi arrêtons nous sur les plus importantes.

- "Les éditeurs se sentent menacés : Faux... Je vous mets au défi Mademoiselle, de trouver un seul éditeur, grand ou petit, qui ne voit pas le numérique comme une chance ou bien un tournant à prendre. Tous les grands éditeurs embauchent des chefs de projet, créent des services de développement numérique, conduisent une politique numérique innovante. S'il y a des professions menacées, ce sont celles de l'industrie de l'imprimé, et encore, ce serait un constat trop rapide.

- Dire qu'un auteur perçoit "10% en moyenne" est un peu rapide. Certes, en littérature, on est sur une rémunération progressive entre 8 et 12%, mais en BD, on est au-dessus, alors qu'en jeunesse, bien en-dessous, par exemple. Ensuite, sur le prix d'un livre il faut compter 55% qui correspondent à la diffusion du livre (diffusion/représentation commerciale + remise libraire). C'est évidemment la part la plus importante – les coûts industriels représentant 20%, l'éditeur touche un peu moins de 20%, sauf si l'auteur, comme Houellebecq, touche 18% des ventes.

- Si un bras de fer s'est engagé avec les auteurs, il ne se situe pas du tout au niveau du pourcentage. En fait, certains auteurs, Marc Levy, notamment, à travers l'agence Versilio, préfèrent "garder" leur droits numériques, au lieu de les céder à l'éditeur (d'autres le font avec leurs droits étrangers ou audiovisuels).

- Mais votre plus grande erreur est ici : non, l'éditeur ne se retrouve pas avec 90% des bénéfices. Les librairies en ligne (Amazon et Apple, tout comme les plateformes plus modestes) négocient avec les éditeurs des remises tout à fait équivalentes à celles négociées pour les livres physiques – minimum 35%. Et la TVA appliquée n'est pas la même, comme le mentionnait un internaute précédent.

- Vous l'avez dit, seulement 3% des ventes de l'édition française se font en format numérique (contre 15% aux Etats-Unis). Mais la raison à cela n'est pas le lobbying des librairies physiques, mais le fait que peu de grands distributeurs français proposent leur production en format numérique (seulement Hachette avec Numilog est bien implanté). La plupart attendent le vote sur le prix unique du livre numérique, en mai (question que vous n'abordez pas, c'est bien dommage).

- Comme pour les librairies physiques, plus le détaillant/plateforme de vente en ligne est de qualité (priviliégiant la biblio-diversité, le conseil), plus la remise peut être importante.

- "Pour autant, (...) aucun auteur n'écrit encore à la main" : merci pour l'info.



VOUS AIMEZ  1VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

JOUVRAY OLIVIER

le 4 octobre 2011 - 15:27 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Intéressant de voir qu'à des contre-vérités, on répond par d'autres contre-vérités ! Les auteurs de BD organisés en syndicat ont bien évidemment demandé une revalorisation du pourcentage et un contrat séparé limité dans le temps mais nous n'avons rien obtenu de tout cela. Pour nos éditeurs, un livre est un livre et le contrat doit être le même pour la version papier comme pour la version numérique. Le pourcentage est resté le même, 8 ou 10% (Non, en BD on ne touche pas plus sauf cas exceptionnel, ce chiffre n'augmente qu'au bout d'un certain nombre de ventes, au moins 15000 ex généralement), pas de contrat séparé et pas de limite dans le temps. Nous n'avons obtenu qu'une "clause de revoyure" pour revoir le partage des dividendes en fonction de l'évolution du marché (Notion plutôt vague et sans aucune garantie). Et très peu d'auteurs ont réussi à négocier la possibilité de conserver pour eux-même la gestion des droits numériques. Pas de numérique, pas de papier !

VOUS AIMEZ  0VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

HENSCHER

le 4 octobre 2011 - 16:23 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"La plupart sont amenés à négocier la clause numérique de leur contrat. Au cas par cas. L'an dernier, au cours du Salon du Livre de Paris, les auteurs de BD ont créé un syndicat et ainsi tenté d'anticiper les effets du numérique sur leur métier: ils demandaient une revalorisation de leurs droits d'auteurs et ont obtenu un peu plus de 30%."

On aurait donc eu un succès majeur sans même nous en apercevoir? Waow...

L'auteur de cet article serait fort inspiré de s'adresser aux premiers intéressés avant d'avancer des énormités aussi éhontées.

"Dire qu'un auteur perçoit "10% en moyenne" est un peu rapide. Certes, en littérature, on est sur une rémunération progressive entre 8 et 12%, mais en BD, on est au-dessus, alors qu'en jeunesse, bien en-dessous, par exemple."

Le commentateur qui avance ces chiffres n'a également aucune fichue idée de ce dont il cause. 12% sur un contrat BD, c'est rarissime, notamment chez les grands éditeurs qui pratiquent des avances sur droit (pas suffisantes mais conséquentes). Arracher un 12% sur un contrat, c'est un exploit. Le fixer à un seuil inférieur à 40 000 ventes (un nombre infinitésimale de BD franchissent ce seuil), ça l'est encore plus.

"Si un bras de fer s'est engagé avec les auteurs, il ne se situe pas du tout au niveau du pourcentage. En fait, certains auteurs, Marc Levy, notamment, à travers l'agence Versilio, préfèrent "garder" leur droits numériques, au lieu de les céder à l'éditeur (d'autres le font avec leurs droits étrangers ou audiovisuels)."

Bah tu penses.

C'est vrai que les auteurs méprisent l'argent de façon générale. Et puis, on est trop petits, pas assez adultes pour aborder ces problématiques qu'il faut laisser aux seuls éditeurs. Non, en vrai, Marc Levy, il conserve les droits numériques pour des questions de droit moral: il n'aime pas la typo employée par son éditeur.

Sérieusement, ce qu'il ne faut pas lire...

Le jour où on comprendra que les auteurs ont le droit de s'inquiéter de la viabilité économique de leur activité, et que cela n'a rien d'infamant, on aura fait un grand pas.

C'est pas gagné, apparemment...

VOUS AIMEZ  0VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

VENT

le 5 octobre 2011 - 9:43 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le livre n'est pas sacré : il est pratique, contrairement aux tablettes. Quant au discours de l'accès pour tous, les non lecteurs resteront des non lecteurs, les gros lecteurs ne liront pas pas 845 pages de "belles du seigneur" numériquement. Tout le monde s'en doute. Mais on continue le matraquage. Ce microcosme numérique est comique.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PAN

le 18 novembre 2011 - 13:29 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bon, on va tenter de répondre à des choses erronées dans les commentaires.

“Les éditeurs se sentent menacés : Faux... Je vous mets au défi Mademoiselle, de trouver un seul éditeur, grand ou petit, qui ne voit pas le numérique comme une chance ou bien un tournant à prendre.”

Embaucher ne veut pas dire qu'ils ne le font pas à contre-cœur et parce qu'ils y sont obligés. En coulisses, on est très loin du “numérique = chance” tout simplement parce que les clients des éditeurs sont les libraires, pas les lecteurs. Avec le numérique, le revendeur n'est plus client, ce qui m'amène à préciser sur...

“Les librairies en ligne (Amazon et Apple, tout comme les plateformes plus modestes) négocient avec les éditeurs des remises tout à fait équivalentes à celles négociées pour les livres physiques – minimum 35%”

Ce qui est absolument et totalement faux étant donné que nous sommes sur un modèle d'agence quasi généralisé.

Pas de négociation de remises dans ce système-là (le revendeur est considéré comme un “agent” dans la chaîne de distribution et touche une commission” qui est généralement de 30% (cas particuliers trop longs à énoncer). L'éditeur fixe son prix et le revendeur n'a rien à dire, il touche juste sa commission. (le seul à 35% de com', c'est Barnes & Noble aux USA).

Ce système a été mis en place depuis Janvier 2010 (annonce iPad et iBookStore)... et une vraie bataille a eu lieu entre les éditeurs et Amazon à ce moment-là (auparavant, Amazon achetait les livres \$13 pour les vendre \$9.99.

On continue,

“Mais la raison à cela n'est pas le lobbying des libraires physiques, mais le fait que peu de grands distributeurs français proposent leur production en format numérique (seulement Hachette avec Numilog est bien implanté).”

Il y a bel et bien un lobbying des libraires (fallait voir leur réaction quand Hachette a signé son contrat d'agence avec iBookStore...) et on en revient au fait que le libraire est le premier client des éditeurs (ce qui a d'ailleurs été à l'origine du combat entre Amazon et les éditeurs).

Pour Hachette et Numilog, il faudrait peut-être souligner qu'Hachette a racheté Numilog (et également Jepublie.com étant donné que la publication directe est une menace réelle pour les éditeurs).

Autre chose : si les éditeurs sont encore peu présents sur le marché (on notera quand même le beau raccourci part de marché et taux de conversion papier -> numérique), c'est qu'ils sous-traitent la numérisation à des boîtes comme NordCompo et Jouve et que ça a un coût certain qui ne peut souvent pas être remboursé ou rentabilisé.

Enfin, on termine avec le morceau de bravoure en réponse à ce commentaire plein d'arrogance,

“Le livre n'est pas sacré : il est pratique, contrairement aux tablettes.

Quant au discours de l'accès pour tous, les non lecteurs resteront des non lecteurs, les gros lecteurs ne liront pas pas 845 pages de “belles du seigneur” numériquement.

Tout le monde s'en doute. Mais on continue le matraquage.

Ce microcosme numérique est comique.”

Pas entendu parler des liseuses (90 millions prévues pour les prochaines années?) comme le Kindle, les Sony PRS, le Kobo Touch ?

Pour être présent sur le marché, on se rend compte que des non-lecteurs se remettent à la lecture donc je me fierai à nos chiffres et pas au ressenti d'un lecteur plein de prétention.

Le microcosme numérique est peut-être comique, mais vu ce qui se déroule actuellement aux USA (auteurs qui claquent carrément la porte de leur éditeur pour se publier eux-mêmes et toucher 70% de royalties, genres délaissés par gros éditeurs qui rennaissent, lecteurs qui ont un accès facilité aux livres en langue étrangère, livres introuvables qui sont remis à disponibilité, etc.), on est très loin du matraquage.

Quant au côté sacré, monsieur ne doit pas beaucoup se mouvoir sur des sites de lecture où il pourra aisément constater que beaucoup d'arguments vont dans ce sens précis (y'a qu'à voir les interventions de Beigbeder d'ailleurs), avec mise en avis du toucher, du parfum du livre, etc.

Tout ça pour dire que c'est quand même dommage que des gens “censés avoir un intellect développé” (car lisant des livres régulièrement) soient aussi fermés d'esprit et arrogants. Certains en arriveraient même à brûler les liseuses sur la place publique vu qu'un éditeur numérique se fait taxer d'esclavagisme... tandis que j'ai personnellement droit à des menaces publiques et un statut de “totalitaire”.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

8 pings

Le papier contre le numérique » Article » OWNI, Digital Journalism le 18 mars 2011 - 15:50

[...] et numérique...L'espace public à l'heure du numériqueAprès le laptop, le rolltopLivre numérique: quand les auteurs s'en mêlentUn joyeux baroud d'honneur numériqueDe la démocratie en numérique"Mediapart": une [...]

De la datalittérature dans le 9-3 » Article » OWNI, Digital Journalism le 18 mars 2011 - 15:55

[...] Livre numérique: quand les auteurs s'en mêlentPomplamooseVisualiser l'économie comme les "quants"Vincent, par Tim Burton [fr]Largage de jolies chaises sur New YorkEbook: le cahier éducation 2010L'espace public à l'heure du numériqueBalbazart by The Art PackLâche ton poncifHackers -) [...]

Veille 03/21/2011 | marecord le 21 mars 2011 - 22:30

[...] Livre numérique: quand les auteurs s'en mêlent [...]

les articles de la semaine que je vous conseille | Nicolas Rigaud le 22 mars 2011 - 17:10

[...] partagé Livre numérique: quand les auteurs s'en mêlent. Share [...]

Ma revue de presse web du 8 au 21 novembre 2011 | Jean-Basile Boutak, écriture & lecture numérique le 22 novembre 2011 - 13:39

[...] Livre numérique : quand les auteurs s'en mêlent [...]

En vrac | Scout123 le 18 décembre 2011 - 15:55

[...] Les auteurs de livres veulent plus de pourcentages sur les ventes numériques, car l'édition (imprimerie, distribution) ne coûte plus aussi chers. Logique, non ? [...]

EYano.Info – Quel avenir pour le livre face au numérique ? le 27 juin 2012 - 23:32

[...] image ICI Be Sociable, Share! Tweet [...]

Cohabitation du livre | 22decembre le 12 juillet 2012 - 19:08

[...] !). Encore faut-il que le modèle économique soit au point ! Entre les verrous numériques et la rémunération des auteurs, on tourne à l'absurde ! Reste aussi le problème de la BD ! Avez-vous tenté de lire une BD [...]